

Ref : CA2016/12

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FÉVRIER 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2015
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
BUDGET PRINCIPAL

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 26 février 2016 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles R.719-100 à R.719-104,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ ***approuve le compte-financier 2015 de l'Université Bordeaux Montaigne – budget principal, avec ses annexes (dont le rapport annuel de performances de l'établissement) tels que présentés par l'agent comptable et versés en pièces jointes à la présente délibération.***

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 26 février 2016.

Nombre de membres présents	11
Nombre de membres représentés	5
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	16
Nombre de votes pour	16
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 23/03/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 22/03/2016